

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 20 DECEMBRE 2022 A 18H30

Présents à la séance : 25

L'An Deux Mil Vingt Deux, **le 20 DECEMBRE A 18H30**

Extrait affiché le :
28 décembre 2022

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

5ème séance 2022

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET
Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M.
SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT
Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT
Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme BENOIT Marie-
Hélène, M. EVRARD Luc, M. ROMARY Fabrice, Mme RAZNER Stéphanie, M.
FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, M.
BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella
conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Débat d'Orientation
Budgétaire 2023.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à M. COLIN Joël
Mme RUYER Christine à Mme ADAM Nathalie

Absents excusés :

Mme ELI Emilie
M. BURGER Emmanuel

N° 104/2022

Secrétaire de séance : Mme SCHILLINGER Stella

Le Conseil Municipal présent et représenté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article
L.2312-1 modifié par l'article 93 de la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014,

Vu le rapport joint,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé dans les communes de plus
de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget,
dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Délibère et vote unanimement le rapport d'orientation budgétaire 2023.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,